

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2026,

OBJET : Tableau des postes de la collectivité au 1^{er} mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures et trois minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit juin deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 26

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEAIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Florence QUICOT, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD, Nicole ROSIER, Jean-Robin THOMASSET

Membres absents excusés avec pouvoir : 3

Gérard CHAPUIS pouvoir à Nicole ROSIER
André LHOMME pouvoir à Alain MASSIRONI
Philippe VIRARD pouvoir à Bernard MACLET

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Eliane MERMILLON

En présence de 26 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, à l'article 34, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'Article L313-1 Code général de la fonction publique

Vu l'arrêté 2021-054 fixant les Lignes Directives de Gestion (LDG) pour les ressources humaines du 6 avril 2021,

Vu la délibération 2025-06-13 du 25 juin 2025 portant modification de tableau des effectifs et des emplois de la collectivité au 1^{er} mai 2025,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer ou de supprimer les postes nécessaires à son bon fonctionnement,

Considérant le contrat de délégation de Service Public de Gestion des Accueils Périscolaires, extra-scolaires et bibliothèque,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des postes de la collectivité,

Dans l'attente de l'avis du prochain CST,

Après présentation du tableau des effectifs et des emplois au 1^{er} mai 2026 qui avait constaté 87 emplois à temps complets et 19 emplois à temps partiel, Monsieur le Maire arrête le tableau des postes à l'identique.

Le Conseil Municipal

- **PREND** acte de la modification du tableau des postes au 1^{er} mai 2026,

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la commune le 15/07/2026

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20260624-DE-2026-06-08-DE
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026